



DEPARTEMENT DE LA DRÔME

Compte rendu du Conseil Municipal du vendredi 14 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le quatorze juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de MARSAZ, dûment convoqués le 10.06.2024, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle associative, sous la présidence de Mr Gilles FLORENT, Maire.

Présents : tous les membres du conseil sauf C.LAMOTTE, I.PONCE

Pouvoirs : C.LAMOTTE à Z.SAÏDI, I.PONCE à C.DEXTRAIT

Secrétaire de séance : M.RENARD

Approbation du précédent compte rendu du 16.05.2024

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

.....

Modification des tarifs du cimetière

Nous rappelons les tarifs actuels (délibération du 08/11/2001 – 14/10/2002)

Concession simple 30 ans : 137.00 euros

Concession simple 50 ans : 274.00 euros

Concession double 30 ans : 228.00 euros

Concession double 50 ans : 457.00 euros

Il nous a été conseillé de ne plus vendre les concessions pour 50 ans et de proposer des tarifs au mètre carré. Mr BUNGENER, élu, sait renseigner sur les tarifs des communes aux alentours.

Les élus souhaitent y réfléchir et donner un avis lors du prochain conseil.

Pour : Contre : Abstention :

.....

Décision modificative N°2 Budget communal 17760

Afin de pouvoir payer les factures, nous devons faire une décision modificative pour affecter les bons montants sur les bonnes opérations :

-nouvelles tables salle associative

-remplacement du moteur de tintement à l'église

-ajout d'une caméra pour la surveillance de l'agence postale

OPERATION INVESTISSEMENT	MONTANTS
0029/Salle associative – 21351 bâtiments publics	+1152.00 euros
00031/Eglise – 21318 autres bâtiments publics	+950.40 euros
00038/Sécurité village – 21351 bâtiments publics	+1164.00 euros
0014/Réaménagement mairie – 21318 autres bâtiments publics	-3266.40 euros

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

.....



DEPARTEMENT DE LA DRÔME

Nomination d'un coordonnateur pour le recensement de la population en 2025

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la commune doit nommer un coordonnateur pour le recensement de l'année 2025 de la commune de MARSAZ avant fin juin. Mr BUNGENER Frank se propose pour ce poste.

Pour : 11 Contre : Abstention :

.....
Nouvelle convention avec La Poste pour l'Agence Postale Communale

La mairie a actuellement une convention avec La poste pour la tenue de l'agence postale communale, celle-ci se terminant le 30 août 2024, le groupe nous propose de faire un renouvellement en proposant entre 1 et 9 ans.

Mr BUNGENER, élu, qui a suivi cette affaire, présente un résumé de cette convention.

Les élus votent à l'unanimité pour renouveler la convention pour 5 ans et autorise Mr le Maire à signer celle-ci ainsi que les documents nécessaires à cette affaire.

Pour : 11 Contre : Abstention :

.....
Dénonciation de la convention du RPI par la commune de Chavannes

En date du 30 mars 2024, nous avons reçu un courrier de la commune de Chavannes manifestant son inquiétude vis-à-vis des dépenses de fonctionnement du RPI Bren Marsaz Chavannes et nous informe que le conseil municipal a décidé, lors de la séance du 28/03/24, de ne pas renouveler tacitement la convention du RPI pour la prochaine rentrée scolaire et de participer à l'élaboration d'une nouvelle convention.

Mr le Maire et le 1^{er} adjoint proposent aux membres du conseil municipal de Marsaz de refuser la dénonciation unilatérale de la convention du RPI ainsi que la mise en place d'un comité de pilotage.

Toutefois les membres du conseil proposent de trouver une solution pour harmoniser la convention entre les 3 communes.

Pour : 11 Contre : Abstention :

.....
DIVERS ET TOUR DE TABLE

-Préparation des bureaux de vote pour les 2 tours de permanence pour les élections législatives 2024 des 30/06 et 07/07.

-Mr le Maire propose de faire des marquages au sol pour avertir les piétons d'utiliser les bandes faites pour eux, ainsi que des marquages de stationnement.

Pour : 4 Abstention : 7 Contre : 0

-Les travaux pour les crues du merdarioux et de la veaune sont en cours, les creusements pour les fouilles archéologiques ont un coût très onéreux. Tout est pris en compte par ARCHE AGGLO.

-S.GALLICE, demande si les membres de la commission voirie peuvent visiter le chantier en cours. Nous nous renseignons.

La séance est levée à 20h20

Le prochain conseil se déroulera le 26/08/2024 à 20h00 en mairie.

Le Maire, Gilles FLORENT